

Courbevoie, le 18 Avril 2024

DECISION N° 2024 - 71

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ;

VU les articles L.422-1, L.422-6, R.422-2 et R.422-4 du Code de la propriété intellectuelle ;

CONSIDERANT la décision de la chambre de discipline du 26 Mars 2024, et

Que dans ces conditions, l'inscription de Monsieur Iannis ROMAN, sur la liste des conseils ne peut pas être maintenue ;

PAR CES MOTIFS

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Iannis ROMAN est radié pour une durée de 3ans, de la liste des conseils en propriété industrielle.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

Pour le Directeur Général de l'Institut national de la propriété industrielle



Florence BRÈGE
Responsable du pôle des procédures gracieuses

Siège
Institut national de la propriété industrielle
15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 65 89 98
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951